



## Fiche informative

# ÉLEVEURS



Photo Vanessa Turcotte

**Vous avez une jument Canadienne et vous souhaitez la faire accoupler ?**

**Vous avez acheté une jument gestante et vous attendez la naissance de bébé ?**

**Vous souhaitez vous partir en élevage ? Cette fiche d'informations vous concerne.**

## À VÉRIFIER AUPRÈS DE VOTRE ÉTALONNIER

**Avant de conclure une entente avec un éleveur, assurez-vous qu'il est au fait des deux éléments suivants :**

- ⇒ Sait-il qu'il doit remplir un **RAPPORT D'ÉTALON** (formulaire 007) à la fin de la saison de reproduction ? Cette étape est primordiale pour amorcer les démarches d'enregistrement de **vos** poulain.
- ⇒ A-t-il fait passer une **INSPECTION VÉTÉRINAIRE** (formulaire 008) à son étalon, s'il est né à partir de 2015 ? Le cas échéant, votre poulain ne sera pas enregistrable. Informez-vous !

## L'ENREGISTREMENT DU POULAIN

Si votre éleveur a produit son rapport de fin d'année, vous allez recevoir par la poste une **DÉCLARATION DE NAISSANCE** (formulaire 003).

- 1 Remplissez-la et retournez-la à l'adresse indiquée au bas du formulaire, accompagnée de votre paiement.

Vous allez ensuite recevoir une **TROUSSE D'ENREGISTREMENT**, comprenant la micropuce, le test de preuve de parenté (test ADN) et le formulaire pour la demande d'enregistrement.

- 2 Envoyez les crins au laboratoire pour le test ADN.
- 3 Avec l'aide de votre vétérinaire, implantez la micropuce et complétez la demande d'enregistrement.
- 4 Retournez la demande d'enregistrement à l'adresse indiquée au bas du formulaire.

Félicitations ! Le processus est maintenant complété, vous allez recevoir par la poste votre **CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT**.

**Tous les formulaires, rapports et exemples de contrat-type sont disponibles sur les sites internet :**

⇒ De la **SECC** ([www.lechevalcanadien.ca](http://www.lechevalcanadien.ca))

⇒ De la **SCEA** ([www.clrc.ca/fr/associations/canadianhorse](http://www.clrc.ca/fr/associations/canadianhorse))



**Des questions sur le processus d'enregistrement ?**

Écrivez à [info@lechevalcanadien.ca](mailto:info@lechevalcanadien.ca)

Ou appelez le/la registraire des chevaux Canadiens au **1-877-833-7110 poste 314**

## CONDITIONS DE SAILLIE

Pensez à bien définir les modalités de l'entente avec l'éleveur que vous aurez choisi (paiement, garanties, répartition des coûts et des responsabilités en cas de blessure, conditions de garde de votre jument à la ferme, etc). Exigez un **CONTRAT DE SAILLIE**, ou à tout le moins une **FACTURE AVEC QUITTANCE DE PAIEMENT**. Vous éviterez ainsi les malentendus et les mauvaises surprises !

## LE NOM DE VOTRE POULAIN

Le **NOM COMPLET** d'un cheval Canadien comporte **3 PARTIES** :

- 1 Nom de troupeau de l'éleveur.
- 2 Nom du père.
- 3 Nom du cheval, dont la première lettre est définie par son année de naissance.

Le tout ne doit pas excéder 30 caractères, incluant les espaces.

**Vous n'avez pas de nom de troupeau ?**  
Faites-en la demande ! (formulaire 011)

## LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

**Vous souhaitez vendre votre poulain ?**

N'oubliez pas de le transférer au nom de l'acheteur !

Par la loi, le **VENDEUR** doit s'acquitter du montant du transfert (35\$). Pour bénéficier de ce tarif, l'**ACHETEUR** doit être membre de la SECC pour l'année en cours (55\$).

Afin d'éviter toute argumentation, vous pouvez simplement ajouter ces montants à votre prix de vente.